

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 juillet 2011

CP 11/07-41

L'an deux mil onze, le 20 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Verdun-sur-Garonne sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Albert, Roger, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac ;

Absents ayant donné procuration de vote : MM. Empociello, Massip, Gonzalez, Descazeaux, Roset et Marty ;

Excusés : MM. Cambon et Moignard.

**AFFECTATION DES RECETTES PROVENANT DU PRODUIT
DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION
ROUTIERE**

COMMUNES de BESSENS, BIOULE, CASTELMAYRAN, DIEUPENTALE,
MOLIERES, MONBEQUI, MONTAIGU DE QUERCY, MONTRICOUX,
PIQUECOS, POMPIGNAN ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
LOMAGNE TARN ET GARONNAISE.

Par lettre du 11 avril 2011, M. le Préfet nous a communiqué le montant des sommes à répartir au titre de la répartition des amendes de police de 2010 par le Conseil Général pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Le montant de la dotation 2011 revenant à notre Département au titre de la répartition des amendes de police de l'année 2010 s'élève à **358 750 Euros** à laquelle il convient de rajouter un reliquat de l'année précédente de **1 680 €** (ce montant correspond à une aide accordée en 2010 à la commune de Ginals pour laquelle cette dernière nous a notifié l'abandon des travaux correspondants) ce qui porte **la dotation 2011 à un montant global de 360 430 euros.**

I - Projets subventionnables

Le décret n° 88-351 du 12 avril 1988 modifiant le décret n° 85-261 du 22 février 1985, a fixé la nature des travaux subventionnables :

1) Transports en commun :

- aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux, les liaisons entre réseaux et avec les autres modes de transport,
- aménagements de voirie, équipements destinés à une meilleure exploitation des réseaux,
- équipement assurant l'information des usagers, l'évaluation du trafic et le contrôle des titres de transport.

2) Circulation routière :

- études et mise en œuvre de plan de circulation,
- création de parcs de stationnement,
- installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale,
- aménagement de carrefours,
- différenciation du trafic,
- travaux commandés par les exigences de la sécurité routière.

II - Taux de subvention :

Taux de base : 30 %,
majoré pour les communes de moins de 500 habitants : 50 %.

Cas particuliers :

- aménagements de carrefours comportant une RD : 70 % hors agglomération et 40 % en agglomération (conformément à nos règles habituelles en matière de financement de carrefours),
- première signalisation horizontale et verticale lors de l'installation de ralentisseurs sur RD : 100 % (décision du 23 avril 1990).

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Dotation au titre des amendes de police :

Dotation 2011.....	360 430 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour....	167 775 €
Disponible.....	192 655 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un montant global de 167 775 € :

Dossiers présentés dans le cadre de la politique classique :

COMMUNE	COUT TRAVAUX € HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	SUBVENTION ACCORDEE
1) BESSENS Modification du carrefour RD6/ VC2 dit chemin de Lalande	19 740	19 740 x 70%	<u>13 818 €</u>
2) BIOULE Création d'une aire de station- nement des Nougayrettes le long de la RD64	16 471	16 471 x 30%	<u>4 941 €</u>
3) CASTELMAYRAN Mise en sécurité de la traversée du village le long de la RD12 (entrées Est et Ouest)	175 400	27 400 x 30%	<u>8 220 €</u>
4) CASTELMAYRAN Aménagements sécurisés de la traversée du bourg (VC2 site de l'oppidum)	59 880	59 880 x 30%	<u>17 964 €</u>
5) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE Mise en place d'une signali- sation de police sur le territoire programme 2010	45 979	45 979 x 30%	<u>13 793 €</u>
6) MOLIERES	32 018	25 828 x 40 %	<u>10 331 €</u>

Aménagement du carrefour entre les RD959 et VC de la Fongrande			
7) MONBEQUI Implantation de ralentisseurs chemin du PAL et chemin d'Arnaud – 2 ^{ème} phase	<u>2^{ème} phase</u> : 3 229 € dont :	<u>Ralentisseurs</u> : 979 x 30% = <u>Signalisation</u> 2 250 x 100% =	293 € + <u>2 250 €</u> <u>2 543 €</u>
8) MONTAIGU DE QUERCY Implantation de plateaux ralentisseurs sur RD7, RD2 et RD41	18 241	18 241 dont : <u>ralentisseurs</u> : 9 441 x 30% = <u>signalisation</u> : 8 800 x 100% =	2 832 € + <u>8 800 €</u> <u>11 632 €</u>
9) MONTRICOUX Cheminement piétons le long des rues Brèche et des Remparts, stationnements et accès PMR	67 561	67 561 x 30%	<u>20 268 €</u>
10) PIQUECOS Acquisition de panneaux pour la signalisation routière	784	784 x 50%	<u>392 €</u>
11) POMPIGNAN Sécurisation des accès entre les chemins du Rec et la Croix de Prince jusqu'à l'école	86 800	86 800 x 30 %	<u>26 040 €</u>

Dossier présenté dans le cadre d'une convention territoriale de Pays :

COMMUNE	COUT TRAVAUX € HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	SUBVENTION ACCORDEE
12) DIEUPENTALE Travaux de sécurité sur accès RD6 et au parking de la gare <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Montalbanais année 2010/phase 1, validée en Commission Permanente du 30.08.10.	126 112	126 112 x 30%	<u>37 833 €</u>

TOTAL.....167 775 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,